

Enseignements élémentaire et secondaire

RENTRÉE SCOLAIRE

Préparation de la rentrée scolaire 2005

NOR : MENE0501720C

RLR : 510-0 ; 520-0

CIRCULAIRE N°2005-124 DU 26-7-2005

MEN

DESCO

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ Le présent texte a pour objet de **compléter** la circulaire n° 2005-067 du 15 avril 2005 relative à la préparation de la rentrée 2005 comme l'annonçait le **B.O. n° 18 du 5 mai 2005**. Elle précise notamment les conditions de mise en œuvre des principales dispositions de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école applicables dès la rentrée 2005.

.../...

3 - Au lycée d'enseignement général et technologique

Les travaux personnels encadrés

a) Dispositions concernant les élèves des classes de première des séries générales

À compter de la rentrée 2005, les TPE sont supprimés en classe terminale des séries générales (arrêté du 9 décembre 2004 paru au **B.O. du 13 janvier 2005**).

Ils restent cependant une activité obligatoire en classe de première. Ils seront pris en compte au baccalauréat sous forme d'une épreuve anticipée obligatoire à partir de 2006 dont les modalités seront proches de celles de l'épreuve de terminale supprimée. Cette épreuve sera affectée d'un coefficient 2 portant sur les seuls points au-dessus de la moyenne. Les textes réglementaires officialisant ces dispositions feront prochainement l'objet d'une parution au B.O. Des instructions de cadrage pédagogique sur le déroulement des TPE ainsi que les modalités de l'épreuve anticipée seront publiées au début de l'année scolaire 2005-2006.

Les thèmes nationaux des TPE pour l'année scolaire 2005-2006 ont été définis dans la note de service n° 2004-061 du 27 avril 2004 (**B.O. n° 18 du 6 mai 2004**). La mise en place des TPE par les équipes pédagogiques est donc possible dès les premières semaines de la présente rentrée.

b) Dispositions concernant les élèves des classes terminales des séries générales en 2005-2006

S'agissant des candidats qui passeront les épreuves terminales du baccalauréat à la session 2006, les dispositions suivantes ont été retenues : lors de leur inscription au baccalauréat à l'automne 2005, les candidats qui le souhaitent choisiront une épreuve correspondant à l'une des disciplines ayant fait l'objet de leurs TPE de première en 2004-2005.

Le choix peut porter sur n'importe laquelle des épreuves terminales, obligatoires ou facultatives, de leur série. Il ne peut pas porter sur les épreuves anticipées.

Les points supérieurs à la moyenne obtenus lors de l'épreuve qu'ils auront choisie seront pris en compte au titre des TPE et affectés du coefficient 2.

Des recommandations à l'attention des chefs d'établissement précisant ces modalités transitoires leur seront adressées dans les prochaines semaines. Ils sont invités à recenser, dès la rentrée scolaire, pour chaque candidat, les disciplines ayant servi de support aux TPE réalisés en classe de première en 2004-2005.

Sciences et technologies de la gestion

Les textes réglementaires relatifs au règlement d'examen de la série STG seront publiés dans le courant du premier trimestre de l'année 2005-2006.

.../...